

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015 A 19 HEURES

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mme Véronique LEVERT, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, , Mr Jean-François MERE, Mr Stéphane AUMEUNIER,.

Absentes excusées : Mme Audrey BARRE, Mme Aurélie DAMIEN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LEVERT.

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014.

FINANCES :

- Budget communal : - Etat des finances au 31 décembre 2014

| | | | |
|-------------------------|-----------------------------|--------------|-------|
| <i>Fonctionnement :</i> | <i>Dépenses :</i> | - 607 832.94 | €uros |
| | <i>Recettes :</i> | + 871 324.74 | €uros |
| | <i>Excédent :</i> | + 263 491.80 | €uros |
| | <i>Excédent antérieur :</i> | + 234 112.70 | €uros |
| | <i>Total :</i> | + 497 604.50 | €uros |

| | | | |
|-------------------------|----------------------------|--------------|-------|
| <i>Investissement :</i> | <i>Dépenses :</i> | - 54 177.81 | €uros |
| | <i>Recettes :</i> | + 217 934.10 | €uros |
| | <i>Excédent :</i> | + 163 756.29 | €uros |
| | <i>Déficit antérieur :</i> | - 152 932.13 | €uros |
| | <i>Total :</i> | + 10 824.16 | €uros |

Reste à réaliser : Dépenses : 10 000 €uros (Honoraires TERRITORIA)

Excédent Total : + 497604.50 + 10824.16 – 10000.00 = 498 428.66 €uros

- Budget assainissement : - Etat des finances au 31 décembre 2014

| | | | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------|-------|
| <i>Fonctionnement :</i> | <i>Dépenses :</i> | 35 146.36 | €uros |
| | <i>Recettes :</i> | 54 055.48 | €uros |
| | <i>Excédent :</i> | 18 909.12 | €uros |
| | <i>Excédent antérieur :</i> | 26 316.81 | €uros |
| | <i>Total :</i> | + 45 225.93 | €uros |

| | | | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------|-------|
| <i>Investissement :</i> | <i>Dépenses :</i> | 359 629.51 | €uros |
| | <i>Recettes :</i> | 17 206.38 | €uros |
| | <i>Déficit :</i> | 342 423.13 | €uros |
| | <i>Excédent antérieur :</i> | 304 747.29 | €uros |
| | <i>Total :</i> | - 37 675.84 | €uros |

Reste à réaliser : Dépenses : 200 000.00 €uros (Station d'Épuration)

Recettes : 326 114.00 €uros (Station d'Épuration)

Excédent Total : 45226.93 – 37675.84 -200 000.00 +326 114.00 = 133 665.09 €uros

- Raccordement d'un administré à la PFAC

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre qu'il a reçu du défenseur des droits concernant la Participation au Financement à l'Assainissement Collectif d'un administré de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Participation au Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) s'appuie sur la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives et plus particulièrement sur les articles L. 1331-1, L. 1332-2 et L. 1331-7 du code de la

santé publique. Que le montant de la PFAC ne peut être supérieur à 80% du coût de fourniture et pose d'une installation d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des éléments qu'il a recueilli concernant le coût estimé d'un assainissement non collectif sur la commune. Au vue de ces éléments, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide que le montant estimé d'un assainissement non collectif sur la commune sera de 9 000.00 Euros. Ce montant servira de base pour le calcul de la PFAC qui ne pourra donc pas excéder 7 200.00 Euros.

AFFAIRES GENERALES :

- Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement du centre bourg qui a été remis à TERRITORIA pour étude et demande à ce chacun fassent part de ces observations.

- Dispositif « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que deux réunions ont été organisées par la gendarmerie. Il a été expliqué aux référents de la commune leur rôle.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

La parcelle B n°659 située 7 route de Bourges d'une superficie de 2410 m², vendue pour 200 000.00 Euros

La parcelle B n°885 située route d'Henrichemont d'une superficie de 1102 m², vendues pour 35 000.00 Euros.

- Recensement 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'INSEE a estimé notre population municipale à 1031 habitants et la population totale à 1052 habitants pour 2015.

- Prêt de la salle du conseil municipal gratuitement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des élections départementales il lui a été demandé de prêter gratuitement une salle municipale. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de prêter gratuitement une salle municipal en périodes préélectorale ou électorale.

- Constitution d'un groupement de commandes pour le balayage des voiries communales et intercommunales

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention constitutive d'un groupement de toutes les communes de la CCTV concernant les balayages des voiries communales et intercommunales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

- Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

Monsieur le Maire demandent aux membres du conseil municipal de donner au secrétariat de mairie leur disponibilité pour tenir le bureau lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

- Convention d'occupation du domaine public par la société FPS Towers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été consenti depuis le 28 décembre 2014 à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper un emplacement sur la route de Méry es bois afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriété de FPS Towers et qu'afin de se mettre en conformité avec la législation il convient de signer une convention.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de conseil municipal du projet de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

GESTION DU PATRIMOINE

- Accessibilité des bâtiments communaux

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. L'entreprise SOCOTEC ayant déjà établi un diagnostic les travaux à effectuer sont les suivants :

- Salle polyvalente « Espace Heure Bleue » (Etablissement de 4^{ème} catégorie) reste à demander le passage d'un contrôleur technique agréé pour valider la conformité du bâtiment.
- Mairie (Etablissement de 5^{ème} catégorie) reste un chemin d'accès à matérialiser.
- Ecole du bas (Etablissement de 5^{ème} catégorie) bâtiment prochainement transformé, aucun travaux ne sera effectué.
- Ecole du haut (Etablissement de 5^{ème} catégorie) aucun travaux à effectuer.
- Maison des Associations et Bibliothèque (Etablissement de 5^{ème} catégorie) La largeur des portes pour accéder aux sanitaires n'est plus aux normes. Une étude de faisabilité est en cours.
- Eglise (Etablissement de 5^{ème} catégorie). Une rampe d'accès est à prévoir.
- Toilettes publiques sur la place et à l'étang : Ces travaux pourront être effectués par les agents.

- Points sur les travaux à venir

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :

- que le chauffage de la salle polyvalente « Espace Heure Bleue » a été réparé mais qu'il est toujours en phase de test.
- que la prise extérieure prévue à la salle polyvalente pour un camion frigo sera bientôt installée.
- que les rideaux à remplacer à la salle polyvalente sont commandés.
- que les devis concernant la réparation de la pilasse de l'église sont en cours.
- que des travaux sont prévus pendant les vacances de février à l'école du bas suite à des infiltrations d'eau.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- Municipalisation de la bibliothèque

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que le Conseil Général du Cher souhaite que la bibliothèque devienne municipale et une convention de partenariat a été adressée à la Mairie. Avant de signer ce document une rencontre sera organisée avec le Conseil Général car les membres du conseil municipal souhaitent avoir plus d'informations.

- Cinéma rural itinérant

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que le président du Comité des Fêtes a donné son accord de principe pour la prise en charge de l'organisation du cinéma rural itinérant.

- Stage karaté défense

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'un stage gratuit de karaté défense organisé par le Karaté Club Fussy aura lieu le samedi 7 mars 2015 de 15 heures à 17 heures à la Maison des Associations.

- Cirque BIDON

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que le cirque BIDON s'installera sur la commune du 7 au 12 juillet 2015. Trois représentations auront lieu les 9, 10 et 11 juillet 2015 à 21 heures.

- CCTV « Trail en terres vives »

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes en Terres Vives organise le 30 mai 2015 la première édition du Trail en Terres Vives sur la commune de Menetou Salon et que les personnes souhaitant aider peuvent s'inscrire sur le formulaire prévu à cet effet.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'un cirque souhaite s'installer sur la commune les 13, 14 15 mars 2015. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de demander un droit de place.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que l'école privée de Vasselay demande une subvention pour l'organisation d'une classe de découverte. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de subventions.

EDUCATION

- Temps d'Activités Périscolaires

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que suite au thème choisi (la récupération) pour le 2^{ème} trimestre les enfants de maternelles transforment les objets de la vie courante et que pendant le dernier trimestre ils aborderont le thème de la sécurité routière. Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'elle a contacté la Communauté de Communes en Terres Vives car il a été constaté par des parents des problèmes d'encadrement lors du transport au centre de loisirs.

ENVIRONNEMENT

- Points sur les travaux à venir

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal :

- Que le trottoir situé à l'angle de la D944 et du bois brûlé sera refait ainsi qu'une trentaine de mètres sur la route de St Martin.
- Que suite aux problèmes routiers dû au rétrécisseur placé en face de l'église route d'Henrichemont il a demandé au Conseil Général l'autorisation de l'enlever.
- Qu'un chemin piétonnier sera aménagé route d'Henrichemont après le chemin de la Noue Palisse côté gauche en montant.
- Que suite à un comptage de véhicules effectué par la DDT route d' Henrichemont il ressort que la vitesse est excessive.
- Qu'il a reçu pour l'instant un seul devis concernant la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune et qu'il en attend deux autres.
- Que suite à une réunion organisée par le SPANC de la Communauté de Communes en Terres Vives il est recherché des familles volontaires pour travailler sur la gestion des déchets. Cette expérience durera 3 ou 4 mois.
- Qu'il est à la recherche d'un outil professionnel pour tondre

AFFAIRES EXTERIEURES

- Point sur les différentes réunions extérieures

Monsieur le Maire :

- informe les membres du conseil municipal que les boues de la station d'épuration seront épandues sur la commune de PRESLY.
- donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Monsieur François PILLET, sénateur du cher. Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal souhaite le vote d'une motion du conseil municipal demandant que le seuil de population pour la constitution d'une communauté de communes ne soit pas supérieur à 10 000 habitants. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal souhaitent que le seuil retenu pour la constitution d'une intercommunalité soit de 10 000 habitants.
- informe les membres du conseil municipal qu'il sera demandé deux fois par an un rapport à tous les délégués représentant la commune dans les diverses institutions.
- donne lecture aux membres du conseil municipal que la lettre qu'il a reçu de VEOLIA sur les évolutions réglementaires, des remerciements reçus de divers administrés pour le colis de fin d'année.
- informe les membres du conseil municipal que le SIRDAB continue l'étude du PLH, que le syndicat de la vallée du Barangeon va connaître quelques modifications.

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que le SIVY va embaucher un ingénieur.

Monsieur Didier AUBRY, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que le centre de loisirs communautaire en cours de construction ouvrira pour les vacances d'automne, qu'il sera recruté 10 animateurs, qu'un système de transport sera mis en place le mercredi midi, qu'un questionnaire concernant la fréquentation de ce dernier par les enfants pour la future année scolaire 2015 – 2016 sera distribué dans les écoles entre le 9 et le 13 mars 2015.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, donne lecture de la lettre de remerciement du club des Cyno'pattes.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que seulement 3 personnes du CCAS (2 le jeudi après midi et 1 le vendredi matin) ont participé à la Banque Alimentaire des 19 et 20 février 2015.

La séance est levée à 20 heures 30.